



Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2017 Relevé de décisions extraites du procès-verbal

Objet de la convocation : Vote des nouveaux statuts.

13 personnes présentes - 2 personnes excusées - Invité : Représentant du Conseil municipal (non votant) - Aucune procuration n'est présentée.

André Bresson est désigné président de séance et Martine Simon secrétaire de séance.

Suite à l'expérience de la manifestation consacrée en 2014 à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, il est apparu que le fonctionnement de l'association ne peut plus répondre à un projet d'une telle envergure. Par ailleurs, la comparaison avec les statuts légaux montre une certaine obsolescence et des manques.

Les statuts modifiés proposés à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont le fruit des réunions du conseil d'administration du 13 août 2015, du groupe de travail du 20 août 2015, du conseil d'administration du 21 avril 2017 et ils ont été approuvés par le conseil d'administration du 14 juin 2017.

Marcel Boyer explique son refus de la version révisée des statuts et son vote contre la totalité du texte.

L'Assemblée passe à l'examen et au vote des statuts, article par article..

Article 1 – Nom :	Article inchangé		
Article 2 -Objet :	Abstention : 0	Contre : 1	Pour : 12
Articles : 3, 4, 5, 6 :	Articles inchangés		
Article 7 -Membres:	Abstention : 0	Contre : 1	Pour : 12
Articles 8, 9 :	Articles inchangés		
Article 10 -Conseil d'administration :	Abstention : 0	Contre : 1	Pour : 12
Article 11- Bureau :	Abstention : 1	Contre : 1	Pour : 11
Article 12, 13, 14, 15, 16 :	Articles inchangés		
Article 17 -Dissolution :	Abstention : 0	Contre : 1	Pour : 12

Les statuts sont adoptés à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ils s'appliquent immédiatement.

Le Président : Marcel Boyer

Le Trésorier : Philippe Chailan